

Décembre 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE FRANCE



Communauté de Communes
de la Plaine de France

La communauté de communes de la Plaine de France regroupe 8 communes (le Mesnil-Amelot, Mauregard, Juilly, Nantouillet, Vinantes, Moussy-le-Vieux, Othis et Rouvres) d'une population totale de 11 992 habitants.

Située à l'extrémité nord du département de Seine-et-Marne, elle est administrativement rattachée au canton de Dammartin-en-Goële et bénéficie d'une proximité immédiate avec l'aéroport de Paris.

Touché en plein cœur par le développement économique de l'aéroport, son territoire constitue une position stratégique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE FRANCE

7, rue Georges-Pompidou
ZA des Vingt Arpents
77990 Le Mesnil-Amelot
Tél. : 01 60 03 71 08
Fax : 01 60 03 01 06

Courriel : contact@cc-plainedefrance.fr
Site internet : www.cc-plainedefrance.fr

Pendant longtemps, les 23 communes du canton de Dammartin-en-Goële, à caractère plutôt rural, ont assisté passivement à l'arrivée puis au développement de l'aéroport de Roissy.

Or, si le dynamisme économique futur de la plateforme aéroportuaire intègre désormais le nord Seine-et-Marne (compte tenu notamment de sa réserve foncière importante), il est indispensable d'accompagner ce développement par la mise en place de moyens et de services pour la population locale.

Notre situation géographique, proche de l'aéroport, permet certes d'accueillir un tissu économique important, mais nous ne pouvons l'envisager sans préserver un cadre de vie « rural » pour nos habitants par ailleurs en forte augmentation.

Le développement du Grand Paris devra tenir compte du manque évident de services publics et une carence de transports en commun pour les habitants de notre secteur.

Il serait vain d'étendre le périmètre du Grand Roissy sans garantir une meilleure accessibilité de ce pôle notamment aux habitants de notre territoire dont l'attractivité est due à la situation hors zone de bruit de certaines communes.

Daniel HAQUIN
Président de la Communauté de Communes
de la Plaine de France

Le Nord Seine-et-Marne :

un territoire en plein essor économique et démographique

En 20 ans, la population du canton de Dammartin-en-Goële a augmenté de +28 % et gagné plus de 10 000 habitants passant ainsi de 34 883 habitants en 1990 à environ 45 000 habitants aujourd'hui.

Longtemps abandonné à son statut de territoire rural, ce canton a plutôt subi le développement de l'aéroport de Roissy alors qu'à l'ouest, les communes ont rapidement bénéficié des retombées positives de ce pôle d'excellence.

C'est pourquoi il est essentiel que le projet de réseau de transport public du Grand Paris tienne compte des besoins réels des populations locales au-delà d'une réflexion autour du développement économique, du confort des voyageurs et du rayonnement de la capitale.

Notre secteur, que l'on peut qualifier aujourd'hui de résidentiel, a trop longtemps subi les nuisances (vols aériens, lignes TGV...) et le taux relativement faible d'emploi local entraîne **des déplacements domicile/travail de plus en plus longs pour nos habitants**. Il convient d'ailleurs de noter que seulement 15 % des actifs du canton exercent leur activité professionnelle sur la plateforme aéroportuaire.

Devant l'action des élus locaux, notre secteur a vu la création de plusieurs projets de zones d'activités. L'objectif étant de **développer à la fois économiquement un territoire** qui dispose d'un potentiel foncier important et **permettre à nos populations de bénéficier d'un cadre de vie préservé**.

La communauté de communes de la Plaine de France est elle-même à l'initiative d'un projet de réalisation d'une ZAC à l'entrée Est de la plateforme qui accueillera des activités diverses (logistiques, bureaux, PME, PMI, commerces, hôtels...)

Ce projet, inscrit au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) sera vecteur d'un développement économique du secteur en complémentarité avec le développement économique du pôle de Roissy Charles de Gaulle.

Un barreau de liaison entre la RD212 et la RD401 sera réalisé par le Conseil Général de Seine-et-Marne et financé pour partie par ce dernier, l'amé- nageur, la Plaine de France et le Mesnil-Amelot.



Un développement nécessairement maîtrisé et équilibré

Notre territoire, pourtant **aux portes de Roissy**, a longtemps été abandonné et est largement déficitaire en termes de services, d'enseignement, de formation (aucune formation dispensée sur les métiers aéroportuaires) et de transports.

Il convient donc de tenir compte de l'ensemble de ces paramètres dans la réflexion entamée aujourd'hui :

- **une meilleure répartition des richesses et de l'emploi** autour de la plateforme
- **la préservation d'un cadre de vie** aux habitants du secteur par l'implantation de services publics indispensables et des équipements nécessaires aux familles
- une cohérence dans l'aménagement du territoire pour l'accueil de nouvelles populations

- **l'amélioration des conditions de déplacement** des populations locales
- plus généralement, la prise en compte des dimensions économiques, sociales et environnementales dans le développement de la dynamique francilienne
- **une interconnexion indispensable** du bassin de vie de notre secteur avec les autres : permettre aux habitants domiciliés dans notre secteur de se rendre sur la plateforme aéroportuaire, dans la capitale et les banlieues voisines
- **la prise en compte du foncier disponible** à l'Est de la plateforme et la naissance de projets mal contrôlés...

Les difficultés de déplacement de nos populations

La pertinence du débat public devra tenir compte des constats suivants :

- inachèvement du contournement routier Nord de la plate-forme par le bouclage de la Francilienne, ce qui entraîne des engorgements du réseau routier existant et d'importantes difficultés d'accès quotidien à l'aéroport ;
- s'agissant des infrastructures ferroviaires, pas de desserte directe de l'aéroport (de la gare de Saint-Mard, obligation de rejoindre la gare de Mitry-Claye puis la gare d'Aulnay) ;
- pas de prolongation du RER B dans notre canton bien qu'elle soit inscrite au SDRIF de 1994 ;
- vétusté de la gare de Saint-Mard ;

- pas d'interconnexion de notre bassin de vie avec les autres ;
- retard dans la mise en œuvre du plan de Mobilisation pour les transports de la Région Île-de-France approuvé par les 8 départements franciliens (renouvellement, renforcement et modernisation des RER, amélioration et remplacement des rames « petits gris » du Transilien...);
- un réseau de bus Goëlys assuré par les CIF sous contrat type II avec le STIF (autorité organisatrice de transport) excessivement coûteux pour les collectivités de notre secteur et des dessertes très insuffisantes pour les habitants du canton.

CHIFFRES

400 ha

potentiel foncier de la commune du Mesnil-Amelot

70 ha

surface de la future zone d'activités de la Chapelle de Guivry au Mesnil-Amelot

3 000

nombre d'emplois de la future zone d'activités de la ZAC de la Chapelle de Guivry

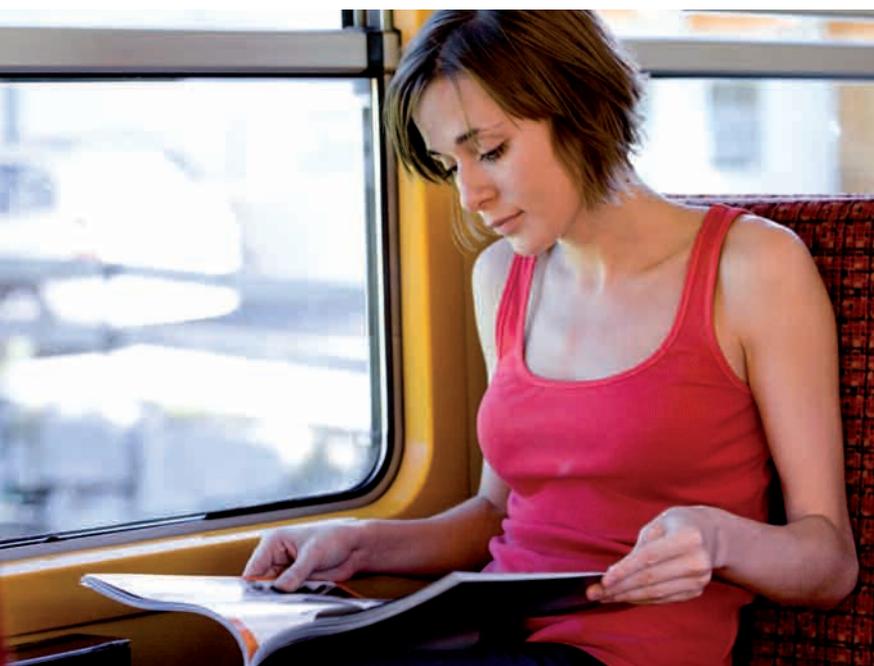
12 000

nombre de Seine-et-Marnais qui travaillent sur la plate-forme aéroportuaire

53 %

croissance de l'emploi sur la plate-forme aéroportuaire et dans sa proximité

Le métro automatique doit être un projet au service de tous les Franciliens



Dans sa présentation actuelle, le projet de métro automatique ne permet pas **l'interconnexion des territoires** et ne prévoit pas d'amélioration pour les habitants de notre canton qui continueront à se rendre à la plate-forme aéroportuaire pour accéder au réseau de transport public du Grand Paris.

De plus, les lignes « bleues » et « vertes » du futur réseau qui relieront Roissy à Orly verront leur terminus au niveau de l'actuelle gare TGV/RERB de l'aéroport. Or l'accès au périmètre de l'aéroport où se situe la gare TGV/RERB sera de plus en plus difficile si l'on tient compte des futurs projets de développement et l'augmentation inévitable des flux à l'intérieur de la plate-forme.

La communauté de communes de la Plaine de France soutient les préconisations suivantes :

- création d'une nouvelle gare de retournement au Mesnil-Amelot et permettre ainsi à la fois l'implantation d'un atelier-garage, d'une gare voyageurs, de parkings relais et ainsi connecter les territoires entre eux ;
- prolongation de la ligne K du Transilien de Saint-Mard jusqu'au Mesnil-Amelot afin de permettre une meilleure fluidité des déplacements domicile-travail et tenir compte d'une population en provenance de Picardie et de différentes communes de Seine-et-Marne non soumises au PEB ;
- prolongation du RER E à l'Ouest et à l'Est et le RER B jusqu'à Saint-Mard ;
- création d'un Transport en commun en site propre (TCSP) entre Roissy et Marne-la-Vallée ;
- mise à l'étude de la liaison Roissy-Marne-la-Vallée dans le prolongement de la liaison Creil Roissy via la LGV par TER ou navettes rapides ;
- réalisation du contournement Est de l'aéroport (Francilienne) ;
- doublement du tunnel entre Châtelet et la gare du Nord pour améliorer les conditions de circulation des RER B et D ;
- mise en œuvre du plan de Mobilisation pour les transports de la Région Île-de-France.